Pôle communication

Mercredi 9 mars 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 9 mars, a arrêté **un** projet de loi du pays, **sept** projets de délibération du Congrès ; adopté **14** arrêtés et examiné **44** dossiers d'étrangers.

Projet de loi du pays

Au visa de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ B1 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays portant réforme des retraites des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

> Voir le communiqué détaillé « Réforme des retraites des fonctionnaires »

Projet de délibération du Congrès

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement,

→ C6 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant approbation de la reconduction de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie ».
La convention constitutive du GIP arrivant à échéance, son conseil d'administration a proposé, par décision du 23 novembre 2021, qu'elle soit reconduite. Il est donc proposé au congrès de la Nouvelle-Calédonie d'approuver sa reconduction pour une nouvelle période de 10 ans, afin que le GIP puisse poursuivre ses actions au bénéfice des étudiants calédoniens.

Au visa de Yannick Slamet, membres du gouvernement

→ C1 C2 C3 C4 C5 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté plusieurs projets de délibérations du Congrès concernant l'exercice 2022 :

- affectation de la taxe générale sur la consommation ;
- budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie ;
- budget primitif annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie ;
- budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie ;
- ouverture, ajustement et clôture d'autorisations de programme et d'engagement et approbation de la situation des dotations pluriannuelles de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du budget primitif 2022.

> Voir le communiqué détaillé « Budget primitif 2022 »

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, de Mickaël Forrest et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ E.1 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 1 066 464 francs de subventions à la délégation de la Nouvelle-Calédonie au Vanuatu pour la prise en charge de quatre actions de coopération dans les secteurs de la francophonie, de la culture, du sport et de l'enseignement supérieur :

- prise en charge des frais d'inscription universitaire et des billets d'avion de deux étudiantes néo-calédoniennes inscrites en 3e année de licence hôtellerie-tourisme au sein de l'université nationale du Vanuatu (185 472 francs) :
- versement d'une participation de 278 208 francs pour l'édition 2021 du festival Fest Napuan ;
- versement d'une participation de 324 576 francs à l'université nationale du Vanuatu pour l'organisation d'une soirée ciné-débat autour de la projection du film documentaire *Bombardées*, en collaboration avec l'université nationale du Vanuatu et l'association des femmes francophones du Vanuatu ;
- versement de 278 208 francs à l'agence universitaire de la Francophonie pour l'organisation du tournoi sportif étudiant dans le cadre de la semaine de la francophonie au Vanuatu.

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, de Mickaël Forrest et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ E.2 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 2 467 781 francs pour le cofinancement, avec France-Volontaire, du poste de volontaire de solidarité internationale (VSI) affecté à la délégation de la Nouvelle-Calédonie au Vanuatu, pour un an renouvelable, dans le cadre du programme de coopération bilatérale avec le Vanuatu.

L'accumulation des actions de coopération en cours ajoutée au renforcement des relations avec la Vanuatu ont entraîné un surcroît d'activité pour la délégation de la Nouvelle-Calédonie au Vanuatu nécessitant un appui temporaire pour le suivi des projets de coopération mis en œuvre. Depuis 2016, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fortement augmenté ses actions au Vanuatu en s'appuyant sur le dispositif de coopération de l'Agence française de développement (AFD) permettant le cofinancement de projets d'infrastructures avec les partenaires locaux. Ces partenariats concernent, notamment, la rénovation et l'extension de la caserne des pompiers, de l'aéroport international de Bauerfield, la construction de locaux de l'université nationale de Vanuatu, la construction du relais de la francophonie et récemment la construction de la plateforme de biologie moléculaire.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ E.3 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le remplacement du biologiste responsable du laboratoire d'analyses de biologie médicale de Païta jusqu'au 16 mars 2022.

→ E.4 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la réouverture d'un établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques (et notamment de dialyse péritonéale) « Dia Santé » et a modifié l'arrêté n° 2018-3135/GNC du 18 décembre 2018 portant autorisation de création d'un établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques, désignant le nouveau pharmacien responsable de l'établissement, sur avis favorable de l'ordre des pharmaciens.

→ E.8 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-3983/GNC du 30 décembre 2013 des tarifs applicables entre l'établissement hospitalier privé SAS « Clinique de l'Île Nou-Magnin » et les organismes de protection sociale.
Ces changements de tarifs ont été faits sur proposition de la commission de la santé de la CAFAT, afin d'améliorer la prise en charge.

- création d'un forfait de dépistage de la surdité néonatale d'un montant de 2 893 francs ;
- Instauration d'un forfait journalier de traitement par pression négative d'un montant de 12 000 francs (méthode d'aide à la cicatrisation d'une plaie notamment celles des « pieds diabétiques ») ;
- Indemnisation des gardes sur place effectuées par les gynécologues-obstétriciens à hauteur de 60 000 francs, par garde de 24 heures.

Ces tarifs seront proposés aux collectivités provinciales et aux organismes de protection sociale complémentaire. Il leur appartiendra de faire savoir au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'ils acceptent de se voir appliquer les mêmes règles.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **E5 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2019-2289/GNC du 29 octobre 2019 relatif aux mesures obligatoires de surveillance, de lutte et de prévention, mises en œuvre pour éradiquer le scarabée *Oryctes rhinoceros*.

> Voir le communiqué détaillé « Scarabée rhinocéros »

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **E10 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation de trois centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la huitième période d'instruction, pour un total d'environ 73 MWc.

Les projets autorisés sont les suivants :

- pour la zone de Prony, le projet « Soleil de l'Aiguillon » de la société Akuo Energy d'une puissance de 35 MWc ;
- pour la zone de Koutio Koueta, le projet « PV Koutio Koueta » de la société Eole Kafeate d'une puissance de 18,02 MWc ;
- pour la zone de Païta, le projet « Païta PV » de la société Vergnet Pacific d'une puissance de 19,985 MWc.

À l'horizon 2026, sur la base des consommations prévisionnelles de la distribution publique de la Grande Terre et des projets déjà autorisés, les trois projets proposés augmenteraient la part du photovoltaïque dans le mix énergétique de la distribution publique de 54,3 % à 68,1 %. Les énergies renouvelables représenteront alors l'équivalent de 120,3 % des besoins énergétiques de la distribution publique et près de 26 % des besoins énergétiques de la de la Grande Terre, métallurgistes compris. Il est estimé que ces trois projets éviteront par ailleurs d'émettre environ 86 560 tonnes de CO2 par an.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **E5 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de textes :

- cinq projets de délibérations liés au budget 2022 :
- plan pluriannuel d'investissements ;
- création d'un nouvel indice des prix à la consommation ;
- reconduction de la convention GIP Maison de l'étudiant Nouvelle-Calédonie ;
- avis sur la fin de mandat de Madame le rapporteur général de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

→ **E.7 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé le Fonds social de l'habitat (FSH) au bénéfice des dispositions de l'article Lp. 284 du Code des impôts, concernant le projet « Pavillon tropical 2.2 – Hauts d'Apogoti ». Ce projet comprend la construction de sept bâtiments en duplex regroupant 14 logements sociaux (sept F3 et sept F4) destinés à l'accession à la propriété, au profit de personnes physiques répondant aux conditions de revenus fixées par la réglementation provinciale. Le montant de l'acquisition du foncier étant de 67 830 000 francs, l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évaluée à la somme de 10 377 990 francs. La réalisation du programme immobilier est estimée pour un montant total de 392 632 139 francs. Le FSH s'est expressément engagé à affecter l'opération à l'habitat social dans les conditions fixées par la règlementation provinciale.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **E11 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **une** entreprise au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » au motif qu'elle est confrontée à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.

Arrêtés de désignation

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-1381/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du développement durable, de l'environnement, de la transition écologique, de la gestion et de la valorisation du parc naturel de la mer de Corail, du plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, de la politique de l'eau et de la transition alimentaire (comité de gestion du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP).

Le gouvernement a désigné son représentant ainsi que deux personnes qualifiées et leurs suppléants.

En tant que représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Joseph Manauté ; Emmanuelle Khac, suppléante ;

En tant que personnes qualifiées :

- Roger Avril ; Daniel Estieux, suppléant.
- Régis Duffieux ; Andrew Bone, suppléant.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Manuel Ducrocq en qualité de chef du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche.

Délégation de pouvoir

Au visa de Gilbert Tyuienon, Adolphe Digoué et Thierry Santa, membres du gouvernement

→ E14 **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-1323/GNC du 25 août 2021 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes (DAM).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- F1 F2 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis **six** avis favorables sur une demande de visa de long séjour, **14** avis favorables sur des demandes de titres de séjour dont **1** au titre « de la vie privée et familiale ». Il a accordé **21** autorisations de travail et **deux** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement
Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement
Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement
Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué
Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement
Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest
Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava
Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa
Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux
Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès
Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté
Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.